

# Catalogue des prestations annexes du Distributeur SICAE-OISE à destination des Responsables d'Equilibre

---

*Version 1.3*

*Tarif des prestations applicable au 1<sup>er</sup> Septembre 2012*

## **SICAE-OISE**

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité  
32, rue des Domeliers – BP 70525  
60205 Compiègne CEDEX  
Tél : 03.44.92.71.00 – Fax : 03.44.92.71.91 – C.C.P. Paris 9059 C  
SIRET 925 620 262 00020 – CODE APE 3513 Z

# SOMMAIRE

---

1. Dispositions générales .....	3
1.1. <i>Préambule</i> .....	4
1.2. <i>Types de Prestations</i> .....	4
1.3. <i>Facturation des prestations</i> .....	4
1.4. <i>Demande d'une prestation</i> .....	4
1.5. <i>Canaux d'échange</i> .....	5
1.6. <i>Délais de mise en œuvre de la prestation</i> .....	5
1.7. <i>Protection des données</i> .....	5
2. Description des prestations SICAE OISE à destination des Responsables d'Equilibre .....	6
2.1. <i>Périmètre RE RPD</i> .....	7
2.2. <i>Courbe de mesure individuelle des sites télérelevés</i> .....	8
2.3. <i>Transmission hebdomadaire de courbes de mesure</i> .....	9
2.4. <i>Transmission de Bilans Globaux de Consommation</i> .....	10
2.5. <i>Transmission d'un historique de données</i> .....	11
2.6. <i>Transmission des flux ARENH</i> .....	12
3. Formulaire de demande de Prestations .....	14
4. Annexes .....	16
4.1. <i>Format de fichier Périmètre RE</i> .....	17
4.2. <i>Format de fichier Courbe de mesure</i> .....	18

# 1. Dispositions générales

---

## **1.1. PREAMBULE**

Ce catalogue décrit les prestations que le Distributeur SICAE-OISE propose aux Responsables d'Equilibre, conformément à la décision ministérielle du 14 janvier 2010 relative aux prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité.

## **1.2. TYPES DE PRESTATIONS**

### **1.2.1. Prestations de base**

Les coûts sont couverts par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur. Les prestations ne sont donc pas facturées au responsable d'équilibre.

### **1.2.2. Prestations annexes réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics**

Les prix sont fixés par la décision ministérielle du 14 janvier 2010, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2010, relative aux prestations à destination des responsables d'équilibre, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Les prestations liées aux bilans globaux de consommation (BGC) ont, un prix fixe par mois calendaire, et s'appliquent à l'ensemble des calculs de bilans globaux de consommation sur ce mois.

### **1.2.3. Prestations expérimentales**

Un gestionnaire de réseau public de distribution peut aussi mettre en œuvre, à titre expérimental, des prestations annexes réalisées sous son monopole à destination des responsables d'équilibre, qui ne sont pas décrites dans le présent catalogue. Cette disposition de la décision ministérielle du 14 janvier 2010 a pour but de permettre une certaine souplesse dans l'offre des nouvelles prestations à destination des responsables d'équilibre.

## **1.3. FACTURATION DES PRESTATIONS**

Les dispositions de facturation et de paiement des prestations, définies à l'article 4 des conditions générales du Contrat GRD-RE, s'appliquent de plein droit.

## **1.4. DEMANDE D'UNE PRESTATION**

Les prestations peuvent être demandées directement par le responsable d'équilibre, ou pour son compte, dès lors qu'il dispose d'un contrat GRD-RE en vigueur, tel que le prévoit la section 2 des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

Toutes les demandes de prestations (hors celles facturées sur devis) sont faites pour une durée d'un an, renouvelée par tacite reconduction.

Les demandes de modification ou de suppression de prestation, y compris pour les prestations récurrentes, doivent être effectuées 1 mois calendaire avant leur terme.

## **1.5. CANAUX D'ÉCHANGE**

La demande doit être formulée au moyen du formulaire référencé dans le présent catalogue des prestations. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site Internet du GRD SICAE-OISE : <http://www.sicae-oise.fr>. Une fois complété, il est retourné au GRD SICAE-OISE de la manière suivante :

Soit par voie postale, à l'adresse suivante :

SICAE-OISE  
Direction de la Gestion du Réseau  
Division Moyens Communs  
32 Rue des Domeliers  
BP 60525  
60205 COMPIEGNE CEDEX

Soit par télécopie, au numéro suivant :

03.44.23.39.87

Soit par Courriel à l'adresse suivante :

acces.reseau@sicae-oise.fr

## **1.6. DELAIS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION**

Pour les prestations facturées sur devis, les conditions et délais de mise en œuvre sont indiqués dans l'offre.

Pour les autres prestations, le délai entre la réception de la demande de prestation et sa mise en œuvre par SICAE OISE est de 10 jours ouvrés.

## **1.7. PROTECTION DES DONNEES**

Les données sont transmises au Responsable d'Equilibre dans un fichier ZIP, protégé par un mot de passe définit dans le formulaire de demande de prestation.

## 2. Description des prestations SICAE OISE à destination des Responsables d'Equilibre

---

## 2.1. PERIMETRE RE RPD

<b>Référence</b>	<b>Engagement</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Segments</b>
RE01	12 mois	Prestation de base	Profilés, Télérelevés

### 2.1.1. Description de la prestation

La prestation consiste pour chaque semaine S à transmettre au responsable d'équilibre les éléments rattachés à son périmètre.

### 2.1.2. Contenu de la prestation

- le code EIC du RE,
- le code EIC du GRD,
- l'identifiant du point de connexion,
- le type de PDC consommateur « CONS » ou producteur « PROD »,
- le profil affecté :
  - Consommateur profilés RES1, RES2, RES3, RES4, PRO1, PRO2, PRO3, PRO4, ENT1, ENT2, ENT3, ENT4, ENT5, ENT6.
  - Producteurs profilés PRD1, PRD2, PRDA
  - PDL télérelevés : CDC.
- les dates de début et de fin d'activité dans la semaine S.

### 2.1.3. Délai de réalisation

Pour une semaine S :

- Calcul initial S : avant 12h le jeudi de S+2,
- Rejeu de M+1 : avant le 19 du mois M+1,
- Rejeu de M+3 : avant le 12 du mois M+3,
- Rejeu de M+6 : avant l'antépénultième jour du mois M+5,
- Rejeu de M+12 : avant le 5ème jour du mois M+12,
- Réconciliation Temporelle de M+14 : avant le 15 du mois M+14.

### 2.1.4. Clause limitative

Les données publiées retracent le périmètre d'un responsable d'équilibre à une date donnée, spécifiée par l'attribut « dateCréation » de l'en tête du fichier XML. Ces informations peuvent être soumises à modification par rapport à l'instant du calcul des bilans du RE.

### 2.1.5. Prix

Non facturé.

## **2.2. COURBE DE MESURE INDIVIDUELLE DES SITES TELERELEVES**

**Référence**  
RE02

**Engagement**  
12 mois

**Catégorie**  
Prestation de base

**Segment**  
Télérelevés

### **2.2.1. Description de la prestation**

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les courbes de mesures mensuelles, validées et corrigées, des sites télérelevés rattachés à son périmètre.

### **2.2.2. Contenu de la prestation**

Courbe de mesure en Production et/ou soutirage au pas 10 minutes.

### **2.2.3. Délai de réalisation**

Données mensuelles du mois M : 15<sup>ème</sup> jour du mois M+1

### **2.2.4. Format de Publication**

Voir annexe 4.1.

### **2.2.5. Prix**

Non facturé.



## **2.3. TRANSMISSION HEBDOMADAIRE DE COURBES DE MESURE**

**Référence**  
RE03

**Engagement**  
12 mois

**Catégorie**  
Prestation annexe

**Segment**  
Télérelevés

### **2.3.1. Description de la prestation**

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les courbes de mesure hebdomadaires, validée et corrigée, des sites télérelevés rattachés à son périmètre pour le calcul des écarts initial.

### **2.3.2. Contenu de la prestation**

Courbe de mesure en Soutirage et/ou Production au pas 10 minutes.

### **2.3.3. Délai de réalisation**

Données hebdomadaire d'une semaine S : S+1

### **2.3.4. Format de Publication**

Voir annexe 4.2.

### **2.3.5. Prix**

12.02€ HT par courbe de mesure hebdomadaire transmise.

## 2.4. TRANSMISSION DE BILANS GLOBAUX DE CONSOMMATION

<b>Référence</b> RE04	<b>Engagement</b> 12 mois	<b>Catégorie</b> Prestation annexe	<b>Segments</b> Profilés, Télérelevés
--------------------------	------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------------

### 2.4.1. Description de la prestation

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les flux agrégés ci-dessous, calculés pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son périmètre :

- la courbe de charge agrégée des consommations télérelevées (CdCtélérel.conso),
- la courbe de charge agrégée des productions télérelevées (CdCtélérel.prod),
- la courbe de charge agrégée des consommations estimées (CdCestim.conso),
- la courbe de charge agrégée des productions estimées (CdCestim. prod),
- la courbe de charge des pertes modélisées (CdCpertes), pour le RE des pertes du GRD.

### 2.4.2. Contenu de la prestation

Flux agrégés du responsable d'équilibre pour chaque semaine S, lors de chaque calcul S+2, M+1, M+3, M+6, M+12 et M+14.

### 2.4.3. Délai de réalisation

Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE :

- Calcul initial S : avant 12h le jeudi de S+2,
- Rejeu de M+1 : avant le 19 du mois M+1,
- Rejeu de M+3 : avant le 12 du mois M+3,
- Rejeu de M+6 : avant l'antépénultième jour du mois M+5,
- Rejeu de M+12 : avant le 5ème jour du mois M+12,
- Réconciliation Temporelle de M+14 : avant le 15 du mois M+14.

### 2.4.4. Format de Publication

Données publiées au format EAR selon les spécifications en vigueur au moment de la publication.

### 2.4.5. Prix

184,93€ HT par mois.

## 2.5. TRANSMISSION D'UN HISTORIQUE DE DONNEES

**Référence**  
RE05

**Engagement**  
Sans

**Catégorie**  
Prestation de base

**Segments**  
Profilés, Télérelevés

### 2.5.1. Description de la prestation

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre ou à un tiers mandaté par lui, un historique des données accessibles au RE sur une période, suivant sa demande.

### 2.5.2. Contenu de la prestation

Selon données prévues au devis.

### 2.5.3. Délai de réalisation

Selon conditions prévues au devis.

### 2.5.4. Format de Publication

Selon conditions prévues au devis.

### 2.5.5. Clause limitative

La demande d'historique ne pourra pas concerner des données antérieures au début de la période de Réconciliation Temporelle en cours au moment de la prise en compte de la demande de prestation.

### 2.5.6. Prix

Selon conditions prévues au devis.

## 2.6. TRANSMISSION DES FLUX ARENH

<b>Référence</b>	<b>Engagement</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Segments</b>
RE06	Période d'ARENH	Prestation de base	Profilés, Télérelevés

### 2.6.1. Description de la prestation

La prestation est souscrite par le Responsable d'équilibre dont l'un au moins des fournisseurs a souscrit l'ARENH.

La prestation consiste à transmettre, pour chaque semaine S, à RTE et au Responsable d'Equilibre, les données permettant d'établir la consommation constatée en application du décret 2011-466 du 28 avril 2011 fixant les modalités d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique.

### 2.6.2. Contenu de la prestation

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée sont les mêmes que celles utilisées pour le calcul des Ecart dans la reconstitution des flux relevant de la section 2 des règles relatives au dispositif de RE, à la différence près du traitement spécifique des NEB RE-Sites, lorsque la somme des NEB RE-Sites reçues par un site excède la consommation physique du Site.

Pour la période de juillet 2011 à décembre 2011, les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée seront les données du dernier rejeu pris en compte par RTE pour l'élaboration de la facture de régularisation des Ecart à la date du 10 mars 2012.

Ensuite, les données utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée seront les données du rejeu indiqué dans les conditions particulières

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

#### A RTE et aux RE mono-fournisseur et multi-fournisseurs :

1. La Courbe de Charge des consommations estimées des Petits Consommateurs profilés rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE
2. La Courbe de Charge des consommations estimées des Grands Consommateurs profilés rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE
3. La Courbe de Charge des consommations estimées des Sites Profilés rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE
4. La Courbe de Charge Télérelevée de consommation Ajustées des Sites télérelevés des Grands Consommateurs raccordés au RPD rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE et corrigée des NEB excédentaires des clients télérelevés
5. La Courbe de Charge des corrections liées aux NEB RE-Sites livrées en excédent des consommations réelles de Sites de Soutirage raccordés au RPD

#### Aux RE multi fournisseurs, seuls :

6. Pour chaque site recevant des NEB, la Courbe de Charge de la correction de la NEB RE-Site livrée en excédent des consommations réelles du Site de Soutirage raccordé au RPD

Ces données sont communiquées par mail.

### **2.6.3. Délai de réalisation**

Pour chaque semaine S :

- Avant le 10 mars de l'année A+1 pour l'année A
- Cas particulier pour les mois de livraison ARENH de juillet à décembre 2011 :  
Avant le 25 Mars 2012

### **2.6.4. Format de Publication**

Format EAR ARENH selon spécifications RTE.

### **2.6.5. Clause limitative**

Les règles relatives à la transmission de données dans le cadre de l'ARENH approuvées par la CRE s'appliqueront dès leur entrée en vigueur y compris pour les prestations souscrites antérieurement.

### **2.6.6. Prix**

Non facturé.

### 3. Formulaire de demande de Prestations

---

## PRESTATIONS RESPONSABLE D'EQUILIBRE

Référence du demandeur	
Référence SICAE-OISE (Réservé SICAE-OISE)	DTI

Date d'émission de la demande	
-------------------------------	--

### IDENTIFICATION DU RESPONSABLE D'EQUILIBRE

Libellé du Responsable d'Equilibre			
Code ETSO			
Nom de l'interlocuteur			
Adresse			
Code Postal			
Ville			
Pays			

### IDENTIFICATION DE L'INTERLOCULTEUR

Nom			
Fonction			
Téléphone		Télécopie	
Courriel			

### NATURE DE LA DEMANDE

Demande / Modification de prestation

Prestation	Souscription	Dé-souscription
RE01 - Périmètre RE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RE02 - Courbe de mesure individuelle des sites télérelevés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RE03 - Transmission hebdomadaire de courbes de mesure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RE04 - Transmission de Bilans Globaux de Consommation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RE05 – Demande d'historique de données	<input type="checkbox"/> (joindre la description de la demande au formulaire)	

Modification de l'adresse de publication ou du mot de passe

Date d'effet souhaitée	
Adresse de publication (suite)	
Adresse Internet complète du poste récepteur des données	
Code d'accès	
Code composé de caractères alphanumériques, en MAJUSCULES.	

### RECEVABILITE

Demande irrecevable

- Formulaire incomplet       Responsable d'équilibre inactif sur le périmètre du GRD  
 Absence de contrat GRD – RE       Autre

Commentaire

--

### Cadre réservé SICAE-OISE

Date d'arrivée de la demande	
Date de prise en compte de la demande	

# 4. Annexes

---



## 4.1. *FORMAT DE FICHIER PERIMETRE RE*

### 4.1.1. Nom de fichier

PerimetreRE\_ « Date de début » \_ « Date de Fin » \_ « Date et heure de génération ».xml

« Date de début » : Début de la semaine S considérée (Format YYMMDD)

« Date de Fin » : Fin de la semaine S considérée (Format YYMMDD)

« Date et heure de génération » : Date et heure de génération du fichier (Format YYMMDDHHMMSS)

### 4.1.2. Exemple de fichier

```
<?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
<Perimetre_RE>
  <Entete idFlux="Perimetre RE" libelleFlux="Perimetre d un Responsable d Equilibre"
  idEmetteur="17X100A100A03578" idDestinataire="17X100A100R00182" dateCreation="16/06/2010
  18:02:45" />
  <PDL id="00012/154741">
    <Periode dtDebut="17/04/2010" dtFin="24/04/2010" profil="RES2" type="CONS" />
  </PDL>
  <PDL id="00015/577549">
    <Periode dtDebut="17/04/2010" dtFin="18/04/2010" profil="CDC" type="CONS" />
  </PDL>
</Perimetre_RE>
```

## 4.2. FORMAT DE FICHIER COURBE DE MESURE

### 4.2.1. Nom de fichier

« Code EIC GRD »\_ « Code EIC RE »\_RECdC\_ « Date de début » \_ « Date de Fin »  
\_ « Date et heure de génération ».xml

« Code EIC GRD » : Code EIC du Gestionnaire de Réseau de Distribution,  
« Code EIC RE » : Code EIC du Responsable d'Equilibre,  
« Date de début » : Début de la période (Format YYMMDD),  
« Date de Fin » : Fin de la période (Format YYMMDD),  
« Date et heure de génération » : Date et heure de génération du fichier (Format YYMMDDHHMMSS).

### 4.2.2. Exemple de fichier

```
<?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
<CdC>
  <Entête idFlux="RECdC" libelléFlux="Courbes de charge vers les Responsables d Equilibre"
  idEmetteur="17X100A100A03578" idDestinataire="17X100A100R00182" dateCréation="17/06/2010
  11:06:16">
  </Entête>
  <PDL id="00531/140588">
    <Période dtDébut="01/04/2010 00:00" dtFin="01/05/2010 00:00" résolution="6"
    statutCourbe="Corrigé" nature="Actif" unité="kW">
      <Mesure date="01/04/2010" heure="00:00">
        <Point statut="0">2138</Point>
        <Point statut="0">2142</Point>
        <Point statut="0">2149</Point>
        <Point statut="0">2150</Point>
        <Point statut="0">2139</Point>
        <Point statut="0">2126</Point>
      </Mesure>
      <Mesure date="01/04/2010" heure="01:00">
        <Point statut="0">2135</Point>
        <Point statut="0">2127</Point>
        <Point statut="0">2130</Point>
        <Point statut="0">2128</Point>
        <Point statut="0">2132</Point>
        <Point statut="0">2012</Point>
      </Mesure>
      ....
    </Période>
  </PDL>
</CdC>
```

### 4.2.3. Statut des points de mesure

statut="0" : Valeur brute validée  
statut="4" : Valeur Corrigée